

Sommaire : 1er février p. 1-2 - Actions du 25 janvier p. 3 - Temps partiels - CAAS p. 4

Grève du 1er février : les revendications défendues par FO

La déclaration FO devant la Direction Académique

Force Ouvrière exige que M. Macron, M. Attal et Mme Oudéa Castéra respectent l'École publique et tous ses personnels.

Notre mobilisation d'aujourd'hui s'inscrit dans un profond mouvement de colère et de résistance interprofessionnelles aux mesures de destruction de tous les acquis sociaux et démocratiques, dont notre École publique et tous les autres services publics.

Les propos méprisants de Mme Oudéa-Castéra ne font que renforcer notre détermination à défendre l'École de la République et à obtenir la satisfaction de nos revendications.

Depuis 2017, les gouvernements Macron ont supprimé près de **10 500 postes** dans nos écoles, collèges, lycées et administrations pour de sordides raisons d'économies budgétaires, dégradant nos conditions de travail et les conditions d'apprentissage de nos élèves.

Pourtant de l'argent, il y en a : **130 milliards de cadeaux fiscaux et d'exemption de cotisations sociales** chaque année pour les entreprises.

Pour l'école privée, ce sont chaque année **12 milliards d'aides publiques directes** de l'État et des collectivités territoriales, et toutes sortes d'aides indirectes. A Paris, l'établissement Stanislas peut se vanter de disposer de 21 laboratoires, 7 gymnases, 3 amphithéâtres et 2 piscines...

Pour Force Ouvrière, **tous les fonds publics doivent être réservés à l'École publique laïque !**

Pour les écoles du Vaucluse et pour la deuxième année consécutive, le Ministère, qui vient de rendre 346 millions d'euros à Bercy, n'accorde **aucun poste**.

Aucun poste pour alléger les effectifs par classe, aucun poste pour améliorer les remplacements, aucun poste pour améliorer les conditions de travail des directeurs, aucun poste pour recruter des assistants administratifs, aucun poste pour restaurer les RASED...

Le DASEN veut donc organiser un vaste redéploiement de postes avec **38 annonces de fermeture de classe**. Force Ouvrière soutient tous les collègues des écoles menacées et soutient toutes les actions menées avec les parents d'élèves depuis lundi ainsi que celles à venir et exige **l'annulation des 650 suppressions de postes** du budget 2024.

Dans le second degré, le « choc » des savoirs » est une opération mensongère du ministre Attal qui veut faire croire que les mesures annoncées vont améliorer le niveau des élèves... avec des moyens dérisoires ! Car il faudrait en réalité plus de 5 000 postes supplémentaires pour mettre en œuvre les groupes de niveau dont on sait d'ailleurs qu'ils ne sont pas la réponse au délabrement organisé depuis des années.

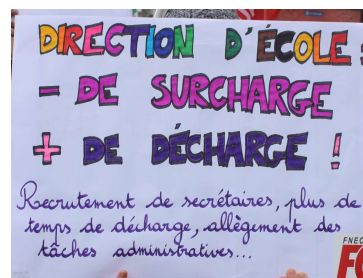
L'urgence, comme dans les écoles et les services administratifs, c'est **la création de postes** pour déjà récupérer tous ceux qui ont été supprimés. Et c'est un statut ainsi qu'un vrai salaire qui doivent être mis en place pour les AED.

Concernant **l'inclusion scolaire**, des milliers d'heures d'accompagnement, pourtant notifiées par la MDPH, ne sont pas assurées pour des d'élèves en situation de handicap. Des centaines de places manquent dans les structures spécialisées, et les AESH continuent de travailler dans **des conditions précaires inadmissibles**.

C'en est assez de cette maltraitance institutionnelle envers les élèves à besoins éducatifs particuliers, les AESH et les enseignants ! Aussi, dans la continuité de la mobilisation du 25 janvier dernier, ici et à Paris, à l'initiative de Force Ouvrière, et conformément à l'appel intersyndical FO, FSU, CGT Educ'action et SUD éducation à la grève d'aujourd'hui, nous revendiquons :

• **La défense de l'enseignement spécialisé et adapté, le maintien et la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux.**

Dans la manif du 1er février



- **Un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH**, des recrutements d'AESH et de moyens humains à hauteur des besoins.
- **L'abandon des mesures prises dans le cadre de l'acte 2 de l'École inclusive** et l'ouverture de discussions avec les organisations syndicales sur la base des revendications des personnels.

Quant à nos collègues administratifs, ils subissent également de plein fouet cette maltraitance institutionnelle. Leurs conditions de travail ne cessent de se dégrader par manque de postes et de recrutements, sans parler de la multiplication d'outils informatiques inopérants.

Pour les lycées professionnels, Force Ouvrière continue à exiger **le retrait de la contre-réforme de la voie professionnelle** qui supprime 170 h de cours par an aux élèves, désorganise la classe de terminale, et programme massivement des suppressions de postes.

Enfin, ce ne sont pas les 5 points d'indice supplémentaires octroyés depuis le 1^{er} janvier, **une aumône** d'à peine plus de 20 € net par mois, qui peuvent satisfaire **notre exigence de rattrapage des 27,5 % de pouvoir d'achat** que nous avons perdus en 20 ans.

La colère gronde dans tous les secteurs. Dans un contexte de révolte des paysans, de paupérisation des salariés, de dégradation des services publics, de recul des droits, de dégradation généralisée de l'École publique, le Président MACRON, le gouvernement ATTAL et sa ministre seraient bien inspirés d'entendre cette colère et de satisfaire les revendications, car nous n'en resterons pas à l'action d'aujourd'hui.

FO a refusé d'abandonner les revendications de l'appel initial au 1er février...

Le 20 décembre 2023 paraissait l'appel intersyndical national FO-FSU-CGT-SUD à la grève du 1er février. Mi-janvier, l'UNSA Éducation et le SGEN-CFDT annonçaient leur participation à la grève mais refusaient les revendications de l'appel initial sur l'inclusion (et aussi pour l'UNSA sur la réforme de la voie professionnelle)

Un **nouvel appel national** est paru le 29 janvier, signé, cette fois, par **l'UNSA Éducation et le Sgen-CFDT** ; il ne contient plus des revendications majeures qui figuraient dans le 1er appel : la défense de l'enseignement spécialisé, l'abandon des mesures de l'acte 2 de l'École inclusive, le retrait de la réforme de la voie professionnelle, l'abandon des suppressions de postes **ONT PUREMENT ET SIMPLEMENT DISPARU**.

C'est la raison pour laquelle **FO n'a pas signé ce deuxième appel**.

Voici ce que la FSU, la CGT Educ'action et SUD Éducation ont accepté d'enlever de l'appel à la grève, à la demande de l'UNSA Éducation et du Sgen CFDT...

Sur l'enseignement spécialisé et l'école inclusive

« Sur la question de l'inclusion, tous les voyants sont au rouge et les personnels enseignants et AESH sont à un point de rupture. C'est pourquoi nos organisations revendiquent :

La défense de l'enseignement spécialisé et adapté, le maintien et la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux.

L'abandon des mesures prises dans le cadre de l'acte 2 de l'École inclusive (statut d'emploi d'ARE fusionnant les AESH et les AED, mise en place des pôles d'appui à la scolarité permettant à l'Éducation nationale de mettre la main sur les notifications MDPH) et l'ouverture de discussions avec les organisations syndicales sur la base des revendications des personnels. »



Sur l'enseignement professionnel

« Le projet de réforme du lycée professionnel est emblématique du moins d'école, moins d'enseignant-es, plus d'entreprises, plus d'externalisation des missions, et plus de management ! Cette réforme est à rebours des enjeux éducatifs, elle engage des bouleversements majeurs qui auront aussi un impact lourd sur les conditions de travail de l'ensemble des personnels exerçant en lycées professionnels et sur les conditions d'apprentissage des élèves.

Nos organisations en exigent le retrait ! Elles demandent au ministre de renoncer à présenter ce projet et à engager de véritables concertations au sein du ministère de l'Éducation nationale sur la base d'un diagnostic rigoureux à partager sur l'état de l'enseignement professionnel tant pour les élèves que pour les conditions de travail des personnels avant toute réforme. »



Sur les suppressions de postes

« Il est encore temps de **renoncer aux suppressions de postes** pour permettre notamment d'alléger les effectifs par classe mais aussi d'assurer les remplacements. »

FO a exprimé ces revendications dans sa prise de parole et lors de l'audience intersyndicale du 1er février à la Direction Académique.

FO
VOS DROITS
SONT NOTRE
SEULE LOI

STOP à la maltraitance institutionnelle !

Prise de parole de la Fédération FO de l'Enseignement (FNEC-FP-FO) au **rassemblement du 25 janvier 2024 devant la Direction académique**

(...) Nous sommes donc rassemblés, ici, devant la Direction académique, en soutien à la manifestation nationale où une vingtaine de collègues enseignants et AESH du Vaucluse sont présents aujourd'hui pour dire au gouvernement Macron et à sa ministre Oudéa-Castéra :

- STOP à la maltraitance institutionnelle et à l'inclusion systématique et forcée !
- droit de tous les élèves à un enseignement adapté à leurs besoins et difficultés !
- retrait de l'acte 2 de l'école inclusive !
- un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH !

Sur le terrain, au quotidien, personnels et élèves sont en souffrance parce que des enfants se voient refuser un accueil dans un établissement adapté à leurs besoins spécifiques et sont donc scolarisés par défaut en classe ordinaire sans bénéficier des aides éducatives et/ou médicales dont ils ont besoin.

Ces enfants à besoins éducatifs particuliers sont les premières victimes de cette maltraitance institutionnelle.

Dans de nombreux établissements scolaires, cette situation génère une violence insupportable au quotidien comme l'expriment les nombreuses Fiches du registre Santé et Sécurité au Travail, voire de Danger grave et imminent, adressées au Directeur académique.

Comment notre employeur peut-il laisser perdurer ces situations qu'il connaît parfaitement et qui expriment la grande souffrance de ces enfants à besoins éducatifs particuliers, conduisant à la souffrance de tous, AESH, enseignants et autres élèves des classes.

Que font la ministre, le recteur et le Directeur Académique ? Que fait le Président de la République qui a affiché le handicap comme « priorité de son quinquennat » ?

Depuis 2005 et la loi Boisseau-Montchamp, poursuivant la remise en cause du droit à une scolarisation adaptée à la nature et au degré du handicap, les gouvernements successifs ont imposé le dogme de l'inclusion systématique au cœur de leur politique éducative, remettant en cause la prise en charge spécifique due à chaque élève.

L'acte 2 de l'école inclusive, impulsée aujourd'hui par le Président Macron, c'est l'accélération de la fermeture des structures spécialisées, IME notamment, c'est toujours plus d'inclusion systématique en classes ordinaires.



L'acte 2 de l'école inclusive, c'est aussi la création des PAS, les « Pôles d'Appui à la Scolarité » qui permettraient à l'Éducation Nationale de contourner la MDPH et ainsi d'avoir la main sur les notifications pour pouvoir réduire encore les aides d'AESH individuelles nécessaires à chaque élève.

L'acte 2 de l'école inclusive, c'est encore le projet de fusion des personnels AESH et AED avec la création d'un métier d'« Accompagnant à la Réussite Éducative ». Le Président Macron envisage ainsi de changer les missions des AESH.

Personne ne peut être dupe, l'acte 2 de l'école inclusive n'entend pas donner plus de moyens humains ni plus de soins aux élèves qui en ont besoin.

L'acte 2 de l'école inclusive, c'est la poursuite de la destruction de l'enseignement spécialisé ; la maltraitance qui en résulte désorganise un peu plus l'École publique qui manque déjà cruellement de postes et de personnels pour assurer les remplacements, pour abaisser les effectifs, pour restaurer la prise en charge de la grande difficulté scolaire (RASED).

L'acte 2 de l'école inclusive, c'est pour réaliser encore plus de sordides économies budgétaires sur le dos des élèves les plus fragiles et des personnels AESH dont la précarité et les conditions de travail sont la honte de notre ministère et de l'État employeur tout entier.

C'est révoltant et indigne !

La Fédération FO de l'enseignement, avec les fédérations FO de l'Action Sociale, des Services publics et de santé avec le soutien de la Confédération FO revendique :

- **la restauration de l'enseignement spécialisé et adapté,**
- **le maintien et la création des places nécessaires** dans les établissements sociaux et médicaux sociaux,
- **le statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH,**
- **le retrait de l'Acte 2 de l'école inclusive,**
- **l'abandon des PIAL** qui, en mutualisant les AESH, a drastiquement réduit l'aide aux élèves en situation de handicap,
- **l'abandon du projet de PAS** (Pôles d'Appui à la Scolarité), censuré dans la loi de Finances 2024 par le Conseil Constitutionnel.

(...) Les enfants en souffrance dans les classes ordinaires doivent pouvoir intégrer les structures adaptées à leurs besoins, les personnels AESH doivent être reconnus et pouvoir assurer correctement leurs missions à la seule mesure des besoins des élèves et pas du rationnement par les PIAL et autres PAS, les enseignants doivent pouvoir enseigner dans la sérénité !

La maltraitance des personnels et des élèves doit maintenant cesser.

Travail à temps partiel : des syndicats bien compréhensifs avec le Recteur...

Vœu présenté par FO au Comité Social d'Administration (CSA) académique

« Le CSA, réuni le 9 janvier 2024, revendique que toutes les demandes d'exercice à temps partiel, qu'elles soient de droit ou sur autorisation, hebdomadaires ou annualisées, soient acceptées et que la quotité demandée soit respectée. »

Pour : 2 FO, 1 SUD, 1 CGT
Abstention : 4 FSU, 2 UNSA

La FSU a justifié son abstention en indiquant que même si la FSU partage le fond de ce vœu, la FSU a « **bien conscience des contraintes de l'Administration et de la pénurie d'enseignants** ».

La FSU considère quand même qu'il serait « **incompréhensible** » que les temps partiels pour « autorisation de retraite progressive » soient refusés par l'Administration. Comme son vote l'exprime, pour les autres refus opposés aux demandes de temps partiel des collègues, le Recteur bénéficiera donc de la compréhension de la FSU (et de l'UNSA).

Commission Académique d'Action Sociale

La réunion plénière du 2 février n'a pas pu se tenir... faute de quorum !

Tout le monde n'a pas la même appréciation de l'importance de la CAAS qui pilote l'action sociale de l'académie, exprime les besoins des personnels, et examine leurs demandes d'aide financière...

Cette CAAS plénière se tenait à la demande de FO qui avait dénoncé sa non tenue depuis un an. Faute de quorum, la réunion a été reportée.

8 membres de cette instance étaient ABSENTS :
2 FSU sur 3, 1 UNSA sur 2 et 5 MGEN sur 7.
Les 2 représentants FO étaient présents.

Les plafonds d'attribution et les montants des prestations sociales étant inchangés depuis 8 ans, FO avait demandé au Recteur que cette réunion ait à son ordre du jour **l'augmentation de toutes les prestations académiques de 15 % et la révision à la hausse de tous les plafonds d'attribution, de l'ordre de 20 %, pour atteindre au minimum 15 000 €** afin que **davantage de personnels** puissent bénéficier des prestations d'action sociale de l'académie. C'est, hélas, partie remise.

66 % de la cotisation est déductible de votre impôt.
Un reçu vous sera adressé pour votre déclaration de revenus.

L'adhésion peut se faire en ligne :

COTISATIONS DE BASE

<https://boutique.macotisation.fr/formulaire/SNUDI-FO-Vaucluse/Adhesion-au-SNUDI-FO-vaucluse/YbLYYBdr>

Les collègues stagiaires (PES) débutent au 1^{er} échelon P.E. Ils sont promus au 2^e à la sortie de l'INSPE.

ÉCHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Prof. des Ecoles	80 €			163 €	169 €	173 €	182 €	192 €	203 €	216 €	230 €
P.E. hors classe	203 €	213 €	225 €	240 €	254 €	266 €	270 €				
P.E. classe exceptionnelle	236 €	250 €	260 €	275 €	1 ^{er} chevron 295 €	2 ^e chevron 305 €	3 ^e chevron 315 €				
								ÉCHELONS	10	11	
								Instituteurs	172 €	185 €	

MAJORATIONS

Enseignants ASH et PEMF	+ 7 €
PEMF IEN - PEMF CPD	+ 12 €
Chargé d'école	+ 3 €
Directeur 2 - 4 classes	+ 7 €
Directeur 5 - 9 classes	+ 11 €
Directeur 10 classes et plus	+ 14 €

Temps partiel : cotisation au prorata du service effectué (50 %, 75 %, 80 %... de la cotisation)

En disponibilité ou en congé parental : 33 €

AESH : 50 € **RETRAITÉ :** 75 €

Chèque(s) à l'ordre de « **SNUDI-FO 84** »

Plusieurs versements possibles (10 maximum) prélèvement des chèques aux dates que vous indiquerez.

A retourner à :

SNUDI-FO B.P. 80010
20 avenue Monclar
84004 AVIGNON cedex 01

Cotisation de base + Majoration = €

Bulletin d'adhésion

Nom : Prénom :

Temps partiel : oui - non

Corps : Instit. - P.E. - PE Hors classe - PE Classe Exceptionnelle - PES - AESH

Quotité : %

Fonction : Adjoint - Directeur - PEMF - ASH - autre :

Nombre de chèques :

à titre : définitif / provisoire

Echelon : Date de passage : Date de naissance :

École - localité : mat/élém/primaire Tél.

Adresse personnelle

Téléphone personnel mobile : Téléphone personnel fixe :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le SNUDI FO. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier.

E-mail personnel :

déclare adhérer au SNUDI-FO

Date et signature